



DECISION DU MAIRE

N° 071-2024 - Marché de travaux selon la procédure adaptée – Restructuration de la salle des fêtes – Avenants n°2 et 3 du lot 5B – Couverture bac acier - Bardage

Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R.2194-3 et suivants,

Vu la délibération 025-2020 du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision 056-2023 du Maire en date du 9 octobre 2023 portant attribution du lot n°5B "Couverture bac acier - Bardage" du marché de travaux alloti de restructuration de la salle des fêtes,

Vu la décision 038-2024 du Maire en date du 6 septembre 2024 validant l'avenant 1 du lot n°5B "Couverture bac acier - Bardage" du marché de travaux alloti de restructuration de la salle des fêtes,

Considérant les plus-values dans les travaux du marché de restructuration de la salle des fêtes,

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De valider les avenants 2 et 3 ci-annexés :

	TITULAIRE	MARCHE INITIAL		Avenant 1		Avenant 2		Avenant 3	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
LOT 5B	EXASTEEL	141 233,40	169 480,08	2 707,71	3 249,25	1 092,00	1 310,40	1 168,00	1 401,60

MARCHE DEFINITIF	
€ HT	€ TTC
146 201,11	175 441,33

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu-compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la Mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241122-0077-11-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024

Le 22 novembre 2024

Le Maire

Guillaume FAUVET

